

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 46 (1973)

**Heft:** 3

**Artikel:** Communiqué de presse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-127465>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communiqué de presse

Des délégués de l'Union syndicale suisse, de la Fédération romande immobilière et de l'Union romande des gérants et courtiers en immeubles, provenant des cinq cantons romands, se sont rencontrés dernièrement à Lausanne, afin d'examiner les expériences réalisées dans le cadre de la Convention du logement depuis sa signature le 4 décembre 1970.

Après avoir pris connaissance de différents rapports, les délégués ont accepté de renforcer les contacts paritaires dans les cantons entre les représentants des associations signataires de la convention, de tout mettre en œuvre pour assurer une large diffusion du bail type, de poursuivre les travaux en vue de parvenir à la mise au point définitive d'une méthode paritaire de détermination des loyers propre à chaque région.

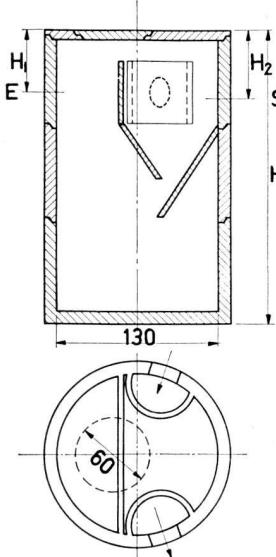
Sur le plan romand, ils ont admis d'améliorer la structure de leur organisation en prévoyant la création d'une Commission romande du logement fonctionnant comme une assemblée des délégués des partenaires à la convention. Cette assemblée sera complétée par une commission faîtière de la Convention du logement, assistée d'une commission exécutive qui sera chargée plus directement de l'application de l'accord du 4 décembre 1970. Ils ont enfin décidé de pratiquer dorénavant une large politique d'information tant à l'égard de leurs membres que de l'opinion publique.

En adoptant ces mesures, les délégués se sont déclarés convaincus de pouvoir encore améliorer l'efficacité de la

67

## FOSSES DE DÉCANTATION

### «L.C.F.»



pour l'épuration  
mécanique des  
eaux usées.

Modèles en éléments  
préfabriqués pour  
habitations jusqu'à  
70 personnes.

Demandez la  
documentation  
à la Maison

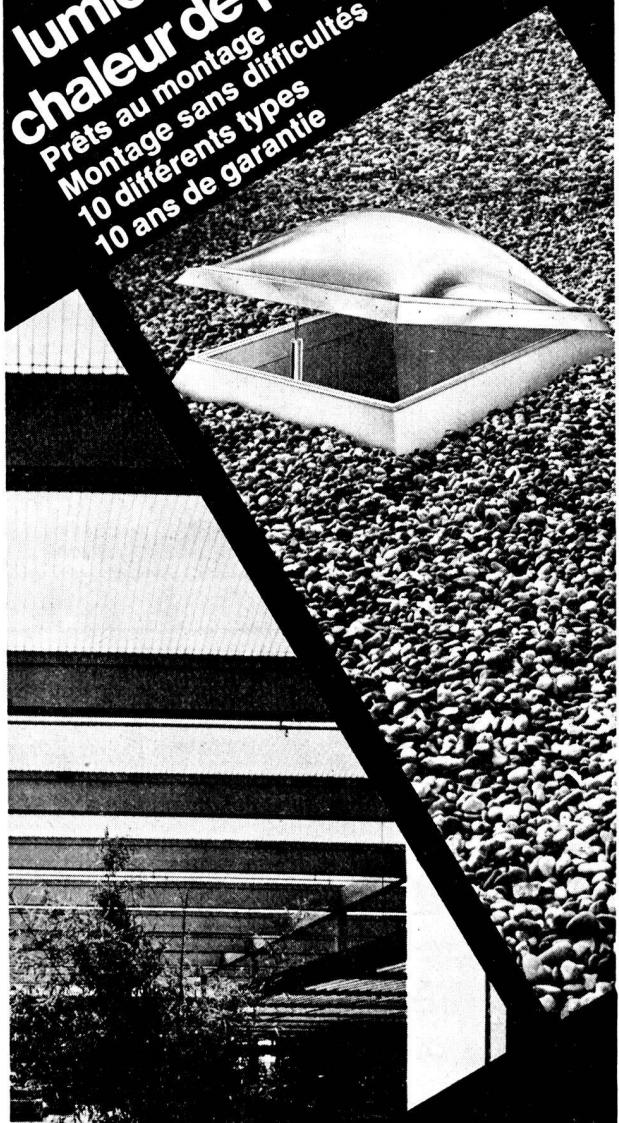


**CORNAZ**  
**ALLAMAN**

(021) 76 33 22

**Everlite  
Lichtpaneelle  
et coupole translu-  
cides laissent passer la  
lumière et empêchent la  
chaleur de pénétrer**

Prêts au montage  
Montage sans difficultés  
10 différents types  
10 ans de garantie



Bonne luminescence  
Meilleure isolation de la chaleur  
Grandes portées libres  
Pour coupole cintrées et façades

**Everlite SA  
4657 Dulliken  
Tél. 062-22 26 66**



**Ferblanterie  
Couverture  
Entretien**

# OSCAR BÜRKI

Maître ferblantier

Successeur de **CHRISTIN & BÜRKI**  
**ROMANEL-s/Lausanne**      Tél. 35 45 56/57

68

**Alchemine**

**Réfections de cheminées**

par tube flexible en acier inox FUMINOX. Poids au mètre: 3,2 à 32,9 kg. suivant diamètre.

Longueur: jusqu'à 50 m. d'un seul tenant. Epaisseur: de 2,25 à 3,75 mm. ø de 10 à 60 cm.

Agréé par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. GARANTIE 10 ANS. DEVIS SANS ENGAGEMENT.

Agence suisse romande: **J.-P. COPPEY, case postale, 1000 Lausanne 20, tél. (021) 25 20 00.**



**Fabrique, importation de meubles et agencements**  
pour cuisines, chambres, studios, restaurants, hôtels,  
salles, cantines, tea-rooms, bars, salles de réception,  
salles de conférences, etc.

Devis sur demande **CLAVEL S.A.**  
**1041 Oulens-sous-Echallens**      Tél. (021) 81 42 42-43



**Fabrique de volets à rouleau Fribourg S.A.**  
**1711 Treyvaux**

Téléphone (037) 33 14 97

Volets à rouleau  
Exécutions: bois,  
plastique, aluminium

Stores à lamelles  
Exécutions: montage  
à l'intérieur et  
à l'extérieur  
Montage entre  
les verres

Succursale de Lausanne  
Collonges 19 – Téléphone (021) 25 66 07

Convention du logement, qui depuis le 4 décembre 1970 a déjà fourni maintes preuves de sa nécessité. Durant les mois de juillet, août et septembre 1972, on a enregistré en Suisse romande la conclusion de 3686 baux paritaires, contre 3928 pour la période de mai-juin. Cette différence s'explique par le petit nombre de locations qui sont conclues au mois de juillet.

Les cantons de Genève et Vaud viennent en tête, suivis par le canton de Neuchâtel. Des efforts particuliers sont entrepris dans les cantons de Fribourg, du Valais et dans le Jura pour répandre le bail paritaire.

D'une manière générale, on peut relever que la diffusion du bail établi par les associations signataires de la Convention du logement se poursuit à un rythme satisfaisant, principalement dans les régions où la propriété locative est la plus dense. Actuellement, ce sont plus de 34 000 baux paritaires qui ont été effectivement conclus en Suisse romande.

Il faut rappeler que les locataires qui ne sont pas encore au bénéfice du bail paritaire peuvent le demander à leur propriétaire et, en cas de refus, s'adresser aux commissions paritaires de conciliation. Le bail paritaire est conclu pour une durée de trois ans. Le locataire a la possibilité de le résilier dès l'échéance de la première année. Le loyer pour les trois ans est déterminé lors de la conclusion du contrat. Il peut être fixe ou échelonné. En cas de différend portant sur le loyer ou sur l'une des obligations découlant du bail, le locataire peut saisir la Commission de conciliation.

Lausanne, fin 1972.

## R. BORGNANA S.A.

**Papiers peints**

**Lausanne**      Tél. 23 24 45

Beau-Séjour 1 (Annexe B.C.V.)

Fabrique de glaces argentées  
Glaces pour vitrages  
Glaces de couleurs  
Vitrages isolants:  
Thermopane - Moutex  
Polyglass, etc.  
Marmorites  
Verre à vitre, verre épais  
Verres spéciaux  
Ateliers de biseautage,  
polissage, argenture,  
sablage industriel

**Vitrerie générale**

# Miroiterie Romande

**LAUSANNE**  
Av. d'Echallens 69  
Tél. 25 88 25